



Traité Nedarim

Michna 3 - Chapitre 4

ותורם את תרומתו, ואת מעשרותיו לדעתו. ומקריב עליו קיני זבין, קיני זבות, קיני יולדות, חטאות ואשמות. ומלמדו מדרש הלכות ואגדות; לא ילמדנו מקרא, אבל מלמד הוא את בניו מקרא. וזן את אשתו ואת בניו, אף על פי שהוא חייב במזונותם; לא יזון את בהמתו, בין טמאה בין טהורה. רבי אליעזר אומר, זן את הטמאה, ואינו זן את הטהורה. אמרו לו, מה בין טמאה לטהורה. אמר להם, שהטהורה, נפשה לשמיים וגופה שלו; והטמאה, נפשה וגופה לשמיים. אמרו לו, אף הטמאה, נפשה לשמיים וגופה שלו שאם ירצה, הרי הוא מוכרה לגויים או מאכילה לכלבים.

Le même pourra prélever pour le premier l'oblation sacerdotale et les dîmes, si celui-ci le sait, ou offrir pour lui les nids d'oiseaux dus par les gonorrhéens, ou les femmes guéries de ce mal, ou ceux que doivent les femmes relevant de couches, ou les sacrifices de 'Hatat, ou celui du doute. Le même pourra enseigner au premier l'exégèse, l'application des règles doctrinales (Halakha) et l'explication des légendes (Haggada) ; il ne pourra pas lui enseigner la Bible, mais il pourra l'enseigner à ses enfants. De même il pourra nourrir la femme et les enfants du premier, quoique celui-ci soit lui-même tenu de les nourrir. Il ne doit pas pourvoir au fourrage de l'animal du premier, soit pur, soit impur ; selon Rabbi Eli'ézer, il pourra nourrir l'impur, mais non l'animal pur. Pourquoi demanda-t-on, distingues-tu ainsi entre le pur et l'impur ? C'est que, répondit-il, la vie de la bête pure appartient au Ciel, et le corps est au possesseur ; tandis que pour l'impur, le souffle vital et le corps sont le bien du Ciel. On peut alors dire, lui répliquèrent ses interlocuteurs, que pour l'impur aussi le souffle est au Ciel, et le corps au propriétaire ; puisque, si celui-ci le veut, il a le droit de vendre cet animal à un païen, ou de le donner à manger aux chiens.



Rabbi 'Haïm Kanievsky

Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions